



# Ville de Ligny le Châtel

## REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

---

**Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint  
du 15 11 2024**

Mairie de Ligny-le-Châtel  
Grande Rue  
89144 Ligny-le-Châtel



La séance est ouverte par Madame le Maire qui rappelle l'ordre du jour de la réunion consacrée à :

- Examen conjoint du projet de la révision allégée n°1 du PLU.

Etaients présents :

NOM - Prénom	Entité représentée	Présence à la réunion d'examen conjoint
MINOTTE Frédéric	DDT/SAAT/UPAT	Minotte
DUVEAU Didier	DDT/SAAT/UPAT	<del>DUVEAU</del>
MARCO Romain	EDF Renouvelables	MR
ROYER Chantal	Paie	ROYER
BOURDELIOT David	Secrétaire Général Paie	Bourdeliot
LETELLIER SIMON	Agence Rivière Letellier Urbanistes	Letellier

## **Rappel par Madame le Maire du contexte de demande de révision allégée du PLU**

La commune de Ligny le Châtel est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 décembre 2009 et modifié le 24 février 2022.

La présente révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ligny le Châtel engagée par délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2022 et modifiée par celle du 16 février 2023 porte sur l'implantation de deux postes de transformation électrique qui seront connectés par antenne souterraine au poste source RTE « Serein » à proximité immédiate, afin de permettre le raccordement de centrales de production électrique renouvelable (éolien et solaire).

En effet plusieurs projets photovoltaïques ou éoliens sont en cours sur la commune et sur des communes voisines :

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Méré sur l'ancien camp militaire,

Projet d'un parc éolien à Vézannes, projet « Les Pivoines »,

Projet d'un parc éolien « Parc des six communes » sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézennes

Projet de parc photovoltaïque à Ligny-le-Châtel au lieu-dit Camp de Chéu, études préalables en cours

Projet d'un éventuel parc photovoltaïque sur la commune de Varennes

Le raccordement de ces projets au réseau électrique nécessite donc la construction de postes de raccordement.

L'implantation de ces deux postes de transformation électrique se localise sur une zone aujourd'hui classée en An au PLU en vigueur, zone dans laquelle aucune construction n'est autorisée. Cette implantation implique donc le versement de terrains d'assiette du projet d'implantation des deux postes de transformation électrique dans une zone UBe, zone dédiée à l'accueil d'équipements techniques.

## **Exposé par le bureau d'études du document « Révision allégée n°1 du PLU – Notice de présentation - Dossier pour arrêt du 06 mars 2024 »**

### ***Observations des personnes Publiques associées***

#### **Observation n°1 : Projet de plantation d'une haie au pourtour des terrains :**

Considérant les enjeux paysager (la haie doit masquer le mur de clôture) et environnementaux (la haie constitue une mesure de compensation au titre de l'apport de biodiversité et de l'utilité pour la faune), la DDT propose d'établir une OAP pour préciser les conditions de réalisation de la plantation.

#### ***Réponse à l'observation n°1***

Une OAP sera élaborée pour préciser les conditions de réalisation de la plantation.

---

Madame le Maire informe qu'une réunion publique est programmée le 14 01 2025.

Plus aucune observation n'étant faite, Madame le Maire remercie les participants de leur présence et clôt la réunion.